

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics- BASSENS -Secteur Centre Bourg et gare -

☐ **Réalisation d'une étude pré-opérationnelle**

☐ **Appel d'Offres ouvert**

☐ **AUTORISATION**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

De par une topographie forte et le passage de la voie ferrée, la commune de Bassens souffre de coupures urbaines importantes. Le secteur de la gare, à l'habitat très ancien, se trouve insuffisamment relié au centre bourg.

Le centre bourg dispose d'un patrimoine qu'il convient de préserver tout en permettant le développement et le renforcement des fonctions résidentielle et commerciale, cette dernière ayant migré vers un autre secteur du territoire créant ainsi une nouvelle polarité.

Ces éléments doivent être confortés par la requalification de l'axe de voirie principal Bourdieu/République/Cailleau et par le renforcement du maillage des pistes cyclables. Ces actions contribueront à l'amélioration de la desserte du centre bourg et de la gare.

La mutation des secteurs de la Gare et du Centre bourg constitue ainsi une réelle opportunité pour redonner un nouvel élan et dynamisme à la commune, en cohérence avec les orientations d'aménagement définies par l'étude préalable de l'Agence d'Urbanisme en 2008.

Ces orientations, définies et partagées par la Municipalité, doivent à présent être confrontées à la faisabilité opérationnelle, technique et financière, objet de l'étude pré opérationnelle qu'il convient de lancer. Elle permettra également d'expertiser les différents modes opératoires envisageables, de déterminer les partenariats à mobiliser sur les sites d'intervention ainsi que d'arrêter une stratégie foncière. Cette étude comportera trois phases :

- l'établissement d'un diagnostic ;
- l'élaboration d'un plan de référence reprenant notamment les principes d'aménagement et de fonctionnalité des espaces publics, la vocation des emprises foncières mutables, les orientations concernant la conservation du patrimoine bâti de qualité ;
- la détermination d'un programme d'actions et des coûts des réalisations lui correspondant.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33.3-57 à 59 du Code des Marchés Publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus, dossier consultable par les Conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, en application des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette étude est estimée à 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC. Elle est prévue au budget principal de l'exercice 2010, chapitre 20, compte 20 31, programme HB 28, CRB D710. Elle doit se dérouler en neuf mois, non comprises les périodes de validation ou de suspension éventuelle.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction centrale des achats et marchés- 6ème étage,
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation d'un appel d'offres ouvert publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme,

Vu les dispositions du code des marchés publics,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDRANT :

Que la mise en valeur des secteurs de la Gare et du Centre Bourg requière la réalisation préalable d'une étude pré opérationnelle d'urbanisme.

DECIDE,

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours chapitre 20, compte 2031, CRB D710 et programme HB 28.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 1 JUILLET 2010

Mme. CHRISTINE BOST